

## CHARTRE ENTRE LES GEM ADHERENTS A L'UNION NATIONALE GEM FRANCE

Les membres adhérents partagent les valeurs et les objectifs communs aux Groupes d' Entraide Mutuelle, à savoir :

- Le respect des usagers, de leurs droits, de leur dignité
- L'alliance formée entre les GEM a pour objectif de pérenniser leur existence par la mutualisation des expériences, des savoirs-faire, des compétences développées dans la diversité de leurs origines et pour le bénéfice de tous.
- L'autonomie des personnes est un but à atteindre à travers les associations d'usagers bénévoles assumant des activités et des responsabilités dans les différentes instances telles que Conseils d'Administration et Bureau, en charge du fonctionnement du GEM.
- Les personnes mandatées par leurs GEM au sein de l'UNGF travailleront à la promotion d'une représentation plus contemporaine des usagers de la psychiatrie et du handicap psychique tenant compte de l'évolution de la psychiatrie et des résultats de la Recherche.
- Les GEM sont accueillis dans leur diversité au sein de l'UNGF qui s'interdit de promouvoir un modèle, les différences étant considérées comme une richesse à partager.
- La convivialité, l'échange, le partage sont des valeurs essentielles pour mettre en oeuvre l'entraide mutuelle entre les GEM.
- Les personnels salariés mandatés par leurs GEM employeurs pourront participer aux commissions de travail dans les champs de leurs compétences en soutien des instances de l'UNGF.
- Les adhérents à l'UNGF se font une règle de faire circuler les informations utiles aux GEM
- Les adhérents à l'UNGF acceptent et signent la présente Charte et les Statuts de l'Union qu'ils s'obligent à respecter.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Noms, prénoms, signatures :

L(a)e Président(e)

L(a)e Secrétaire

Nom et adresse du GEM :